



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

**Fédération des associations
de familles monoparentales
et recomposées du Québec**

584, rue Guizot Est
Montréal (Québec), H2P 1N3
Téléphone : (514) 729-6666
Télécopieur : (514) 729-6746
www.fafmrq.org
fafmrq.info@videotron.ca

Des maternelles 4 ans en milieux défavorisés :
Attention aux dérives possibles des programmes ciblés !

Mémoire présenté à :

**La Commission de la culture et de l'éducation chargée d'étudier
Le projet de loi 23 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant
certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans***

Mai 2013

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Notre Fédération existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une cinquantaine d'associations membres à travers le Québec. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux, l'accès à la justice, l'accessibilité aux études et les mesures de soutien à la famille.

Par ailleurs, la FAFMRQ a développé un point de vue critique relativement à la prolifération des programmes de prévention précoce. En effet, la Fédération, ainsi que plusieurs partenaires issus du milieu de la recherche et du milieu communautaire, questionnent ce genre d'approche qui vise à intervenir de plus en plus tôt auprès des enfants en situation de vulnérabilité, sans toutefois remettre en cause les inégalités sociales. C'est notamment dans cette perspective que nous avons présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 7 – *Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*, dans lequel nous dénonçons le recours aux partenariats publics/privés dans le domaine des politiques sociales.

La Fédération s'est également impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait. Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60 % des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de modifier le *Code civil du Québec* afin de remédier à cette iniquité.

Finalement, la FAFMRQ siège au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval, le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'Institut national de recherche – Urbanisation, Culture et Société, ainsi que le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et le protection sociale (GIREPS). La directrice générale de la Fédération assume également la codirection communautaire de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur la séparation parentale et la recomposition familiale.

Quelques données sur la monoparentalité

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles formes de familles, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Au Québec, en 2009, le taux de faible revenu après impôt était de 27 % chez les familles monoparentales, comparativement à 7 % chez les couples avec enfants. En janvier 2013, on comptait 35 694 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Depuis janvier 2012, le nombre de familles monoparentales a baissé de 1 401, soit une diminution de 3,8 %. Les chef(fe)s de famille monoparentale représentaient 16,5 % de l'ensemble des adultes prestataires et 54 % des chef(fe)s de

familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentait des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (75,9 %) est la présence d'enfants à charge de moins de 5 ans (incluant les cas de grossesse).

Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus

Bien que leur situation économique se soit améliorée au cours des dernières années (notamment suite à la mise en place du programme *Soutien aux enfants*), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Dans les faits, les améliorations au revenu de ces familles (et de l'ensemble des ménages québécois) ont tendance à fondre lorsqu'on additionne les diverses hausses tarifaires que nous avons connues au cours de la même période.

Selon des données colligées dans le cadre des travaux *Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*¹, les tarifs d'Hydro-Québec ont augmenté de 13,5 % entre 2003 et 2007, soit une hausse moyenne de 109,80 \$ en quatre ans. D'ailleurs, la Régie de l'énergie vient tout juste d'autoriser Hydro-Québec à augmenter ses tarifs de 2,4 %, une hausse évaluée à 30 \$ de plus sur la facture d'électricité annuelle d'un client résidentiel. Or, comme on le sait, ce sont les familles à faibles revenus qui sont les plus durement touchées par ces hausses puisque ce sont elles qui habitent les logements les moins bien isolés. À ce titre, 41 000 Québécois ont connu une coupure de courant l'an dernier parce qu'ils étaient incapables de payer leur facture d'électricité ! Il faut également rappeler les hausses de loyers successives qui ont eu lieu depuis le début des années 2000. À l'échelle du Québec, le loyer mensuel moyen d'un logement de deux chambres à coucher est passé de 495 \$ en 2000 à 681 \$ en 2012, pour une hausse de 37,6 %. Dans la région métropolitaine de Québec, l'accroissement a été de 43 %, alors qu'il a atteint 39,7 % dans la région de Montréal.

Pour sa part, l'indice des prix associé au transport en commun a augmenté de 29,2 % au Québec de 2000 à 2006. En dix ans, le prix de la CAM (carte autobus métro de la Société de transport de Montréal) a augmenté de 25,75 \$. Au chapitre de l'alimentation, selon le *Dispensaire diététique de Montréal*, le coût journalier pour nourrir une personne en respectant les normes alimentaires est passé de 5,50 \$ (154 \$ par semaine pour une famille de deux adultes et deux enfants) en janvier 2005 à 7,46 \$ (208 \$ par semaine pour la même famille) en janvier 2012 (une hausse de 35 % en 7 ans). Ajoutons à ces diverses hausses la nouvelle et très controversée contribution santé (introduite par le gouvernement du Parti libéral et malheureusement maintenue par le gouvernement actuel) qui, bien que rendue progressive en 2013, touchera les contribuables dont le revenu net est aussi bas que 18 000 \$.

¹ « Évaluation et atténuation des répercussions des hausses des tarifs d'électricité et de transport en commun sur les ménages à faible revenu : réflexions et propositions de la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) », document disponible sur le site du CCLPES : <http://www.cclp.gouv.qc.ca/>

Introduction

Dès le dépôt du projet de loi 23 – *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans*, la FAFMRQ a exprimé son intérêt en vue de participer aux consultations qui seraient tenues sur le sujet. En effet, la Fédération se sent interpellée par le fait que la mise en place de maternelles 4 ans se fera prioritairement dans les milieux défavorisés. Or, les familles monoparentales à faible revenu (qui représentent la majorité des familles représentées par notre Fédération) sont souvent parmi les premières à être ciblées par ce type de mesures.

La FAFMRQ a développé un point de vue critique relativement aux programmes ciblés et c’est entre autres de cet aspect dont nous traiterons dans le cadre du présent mémoire. Notre position n’est pas de rejeter d’emblée la mise en place des maternelles 4 ans, mais nous aimerions partager certains questionnements que nous croyons légitimes, tant en ce qui a trait aux objectifs visés par de telles mesures, qu’aux impacts plus concrets sur les enfants et leurs familles. Par ailleurs, même si, en principe, la fréquentation des maternelles 4 ans ne sera pas obligatoire, la Fédération s’interroge sur les dispositions qui seront prises pour le recrutement des enfants. Quels seront les critères retenus dans le cas où il y aurait plus d’enfants que de places disponibles ou, au contraire, comment s’y prendra-t-on si on peine à combler les places ?

Finalement, nous nous interrogerons sur les véritables objectifs visés par le projet de loi, notamment en les replaçant dans le contexte plus large de l’ensemble des actions gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté.

À propos des mesures ciblées

Le fait de vouloir mettre en place de nouveaux outils pour favoriser la réussite scolaire des enfants n’a rien de répréhensible en soi. C’est le ciblage des populations qui, selon nous, pose encore une fois problème. Si le but est d’offrir « un nouvel outil pour la réussite et un choix de plus pour les parents »², pourquoi limiter les maternelles 4 ans aux seuls milieux défavorisés ? N’est-ce pas là un préjugé défavorable à l’endroit des familles à faible revenu ? Si les enfants qui vivent au sein de familles en situation de pauvreté ont de moins bons résultats scolaires que les autres, ne serait-il pas plus utile d’assurer, en premier lieu, la couverture de leurs besoins de base (nourriture, logement, vêtements, etc.) plutôt que d’investir dans de super programmes d’interventions éducatives précoces ? On semble sous-estimer grandement le stress vécu par des parents qui doivent composer, jour après jour, avec des conditions de grave précarité financière. Quand on est en situation de survie, payer son loyer et nourrir ses enfants tient souvent aux miracles d’ingéniosité. On dispose alors de moins de temps et d’énergie à consacrer à des activités éducatives avec son enfant.

Comme nous l’avons mentionné précédemment, les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières visées par les interventions éducatives précoces. Bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d’autres de développer des comportements antisociaux (délinquance, violence, toxicomanie, etc.). Malheureusement, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. D’ailleurs, le vocabulaire utilisé pour décrire les familles sur lesquelles on veut intervenir est évocateur : on parle de populations « vulnérables », de familles « à risque », on prétend même vouloir empêcher « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté », comme s’il s’agissait d’une maladie

² Communiqué conjoint du 14 mars 2013 des ministres de l’Éducation et de la Famille.

transmise génétiquement...

L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes sociaux et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Comme le souligne Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM : « *Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs "vérités" aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la "Bonne Méthode" de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne reconnaît pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection).* »³

Les effets indésirables de la stigmatisation

Même si les intentions à la base des mesures destinées aux enfants de milieux défavorisés peuvent paraître bonnes, elles n'en entraînent pas moins leur lot d'effets potentiellement indésirables sur les familles. Par exemple, on se demande pourquoi les familles assistées sociales n'ont pas davantage recours aux places qui leur sont réservées dans les CPE. Comme le souligne Marie-France Raynault, directrice de l'observatoire montréalais sur les inégalités sociales de la santé : « *Nous avons un très bon système actuellement au Québec. Le seul problème est que les enfants des milieux très défavorisés n'y vont pas pour trois raisons : des raisons culturelles, économiques et géographiques. Alors que le manque de places est criant, surtout dans les CPE, les enfants de parents qui sont prestataires de l'aide sociale ne sont pas toujours les bienvenus. Les places disponibles à proximité de leur maison sont souvent réservées pour des travailleurs de l'extérieur du quartier. Résultat, les familles à faible revenu utilisent moins régulièrement les services de garde. Les enfants y passent moins d'heures chaque semaine et y sont inscrits à un âge moins précoce que dans les familles aisées* ». ⁴

Bien que les causes exactes de ce recours peu fréquent aux services de garde de la part des familles assistées sociales demeurent peu documentées, on peut avancer l'hypothèse que ces parents, particulièrement les mères, sont peu enclins à fréquenter des milieux où elles se sentiront jugées dans leurs compétences parentales. En effet, les divers intervenants (travailleurs sociaux, éducatrices, enseignantes, ...) ne sont pas imperméables aux préjugés sociaux et, de leur côté, les parents ne sont pas toujours suffisamment équipés pour faire valoir leurs droits et leurs points de vue. Si on devient parent par le simple fait de mettre au monde un enfant, il faut des années d'études pour devenir travailleur social, enseignant ou éducateur spécialisé. Il n'est donc pas étonnant que certains parents se sentent intimidés face à certains intervenants, d'autant plus que, comme les places en CPE destinées aux familles assistées sociales sont régies par des conditions spécifiques, elles sont facilement repérables.

Dans un texte publié en 2005, Renée B.-Dandurand fait ressortir que, dans nos sociétés actuelles, le « parentage » n'est plus seulement le fait des parents, mais qu'il est de plus en plus fragmenté et institutionnalisé, c'est-à-dire également le fait de divers intervenants (enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.). Dans ce contexte, la chercheuse parle de l'interface entre parents et

³ Michel Parazelli, « La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté. », in *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, no. 2, octobre 2008.

⁴ Citée dans un article de Pascale Breton, « Les enfants pauvres ont moins accès aux places à 7 \$ », in *La Presse*, 28 novembre 2011.

intervenants de la façon suivante : « (...) toutes les familles ne sont pas semblables du point de vue de leur insertion sociale. Elles disposent de ressources différentes (revenus, scolarité ou réseau social) qui déterminent des capacités inégales à faire valoir leurs intérêts et à se prémunir contre les tentatives des intervenants d'influencer ou de contrôler leurs actions de parentage. (...) du côté des intervenants en contact direct avec les parents, leurs actions de parentage s'accompagnent forcément de la transmission (sinon de l'imposition) concomitante de valeurs, normes et règles de conduite fondées sur les savoirs institués et légitimés qui sont les leurs. (...) En outre, comme ces professionnels sont plus souvent issus des classes moyennes, ils tendent à accueillir plus favorablement les attitudes et comportements qui sont conformes aux valeurs et habitus reçus de leur famille d'origine »⁵.

On devrait donc s'assurer que les interventions destinées aux familles ne contribuent pas à stigmatiser encore davantage les enfants qu'elles prétendent vouloir aider, ni à renforcer un sentiment d'incompétence chez leurs parents (des mères dans la majorité des cas). Comme l'a souligné Céline Lemay, responsable du dossier périnatalité à l'Association pour la santé publique du Québec : « Le règne des experts mène souvent à l'impression que la société est organisée entre ceux qui savent et qui donnent, et ceux qui ne savent pas et qui reçoivent. (...) L'estime de soi se développe lorsqu'on a la chance de donner ET de recevoir plutôt que de se cantonner seulement dans l'un ou l'autre. (...) il y a une énorme différence entre "veiller sur" le bien-être des familles et les "surveiller" »⁶.

De quels enfants parle-t-on au juste ?

Cela dit, sur quels critères se fera la sélection des enfants qui seront invités à fréquenter le maternelle 4 ans ? Dans son communiqué diffusé au moment du dépôt du Projet de loi 23, la ministre de l'Éducation affirmait que les parents visés par cette mesure seraient informés par le personnel de leur commission scolaire. Ainsi, comme les familles assistées sociales sont peu enclines à fréquenter les services de garde éducatifs, est-ce que ce sont elles que l'on cherche à rejoindre en offrant les services maternelle 4 ans à temps plein en priorité aux enfants issus des milieux les plus défavorisés ? On peut le présumer... Comment au juste s'y prendra-t-on pour inciter les familles à envoyer leur enfant de 4 ans à la maternelle alors qu'elles sont déjà si peu enclines à utiliser les services de garde ?

Bien sûr, le fait que le service soit gratuit et à temps plein peut présenter un certain avantage sur une place en CPE. En effet, même pour les familles assistées sociales, il y aurait un gain puisqu'elles ne sont exemptées du paiement de la contribution réduite que deux jours et demie ou cinq demi-journées par semaine pour un maximum de 130 journées par année. Cependant, si les familles dont le ou les parents travaillent ou sont aux études sont également invitées à inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans, l'économie pourrait être encore plus importante. Mais d'autres problèmes, notamment en matière de conciliation famille-travail-études pourraient se poser. Nous y reviendrons plus loin...

La maternelle 4 ans, un véritable outil pour la réussite ?

L'objectif visé par l'implantation de services de maternelle 4 ans en milieu défavorisé est de lutter contre le décrochage scolaire. Pourtant, toutes les études ne s'entendent pas sur les bénéfices de la scolarisation précoce. Selon certaines d'entre-elles, l'augmentation du temps de fréquentation scolaire n'aurait pas d'effet notable sur la performance des élèves. C'est le cas notamment de cette étude de 2005 qui visait justement à faire l'évaluation d'un programme national de maternelles en milieux défavorisés :

« Les résultats des analyses sur l'effet de la fréquentation scolaire à l'âge de quatre ans ne permettent pas de distinguer les groupes d'enfants selon leur condition de scolarisation. Ainsi, dans

⁵ B.-Dandurand, Renée, *Parentage multiple et partition des responsabilités*, in « Familles en mouvance : quels enjeux éthiques ? », Presses de l'Université de Montréal, Collection Culture & Société, 2005, pp. 234-235.

⁶ Lemay, Céline, « Dans ressource, il y a source. », in *Périscoop*, Vol. 9, no. 1, avril 2005.

les milieux défavorisés, comparativement à ceux qui sont entrés à l'école à l'âge de cinq ans, les enfants qui ont commencé à l'âge de quatre ans n'apparaissent pas mieux préparés en première année du primaire. (...) aucune différence significative entre les résultats ajustés en mathématiques et en lecture-écriture n'est observée chez les élèves des milieux défavorisés qu'ils aient fréquenté la maternelle à plein temps ou à demi-temps. Des résultats similaires sont obtenus à la suite de l'analyse des variables reliées à l'adaptation sociale. Les enfants des milieux défavorisés inscrits au programme de maternelle à plein temps ne se distinguent pas de leurs pairs ayant fréquenté à demi-temps sur les variables suivantes : taux d'absentéisme, désignation comme élève avec troubles du comportement et recours aux services spécialisés. L'ensemble de ces résultats montre donc que la fréquentation à plein temps en comparaison avec la fréquentation à demi-temps, en milieu défavorisé, ne permet ni un rendement scolaire ni une meilleure adaptation sociale des élèves en première année. (...) En général, après trois ans d'implantation, il est plutôt observé un effet contraire : les enfants des milieux défavorisés inscrits à la maternelle plein temps ont des résultats plus faibles que leurs pairs des milieux non défavorisés. Enfin, nos résultats montrent que les enfants qui ont fréquenté l'école dès l'âge de quatre ans ont des caractéristiques scolaires similaires à celles des enfants qui ont commencé leur scolarisation seulement à l'âge de cinq ans. »⁷

On peut aussi se demander s'il y a véritablement lieu de s'inquiéter des résultats scolaires des jeunes Québécois(e)s puisque, selon les derniers résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), « *le Québec se classe dans le peloton de tête en ce qui concerne les résultats en mathématiques, en sciences et en lecture. Plus remarquable encore... le Québec est au premier rang dans le monde francophone, devant la France, la Belgique et la Suisse* »⁸. Par ailleurs, le pays qui obtient la meilleure performance au PISA est la Finlande où l'âge d'entrée à l'école est 7 ans !

Pour une réponse adéquate aux besoins des enfants

La formation du personnel enseignant – Sans douter de la compétence et de la bonne volonté du personnel enseignant du primaire, on peut toutefois se questionner sur leur capacité véritable à accueillir, superviser et répondre aux besoins d'enfants de 4 ans. Comme le soulignait Nathalie Bigras (professeure au département d'éducation et de pédagogie de l'UQAM) dans *Le Devoir* du 10 avril dernier : « *Ce qu'on retrouve dans les formations universitaires, c'est entre 4 et 12 crédits (sur 120) qui sont consacrés à l'éducation préscolaire. (...) Là-dedans, ils voient la gestion des groupes, le programme, les fondements, mais ils n'ont pas le temps de voir les besoins développementaux des enfants de cinq ans, encore moins de quatre ans* ». Ainsi, quels mécanismes seront mis en place pour s'assurer que les enseignant(e)s qui se verront assigner les classes de maternelle 4 ans recevront une formation adéquate ?

Le ratio adulte/enfants – En plus de la formation des enseignant(e)s, le ratio adulte/enfants apparaît également préoccupant. Dans les maternelles 4 ans, on parle de classes de 18 enfants pour un(e) enseignant(e) alors que, dans les CPE, le ratio est deux éducatrices pour le même nombre d'enfants de cet âge. Or, les besoins d'encadrement et de supervision de jeunes enfants sont nécessairement plus importants que ceux d'enfants plus matures, d'autant plus qu'entre 4 et 5 ans, les changements développementaux sont importants. De plus, si la qualité de la relation entre l'adulte responsable et les enfants est importante à tous les âges, elle est encore plus déterminante pour le développement des

⁷ LAPOINTE, Pierre, Richard E. TREMBLAY & Martine HÉBERT, « Évaluation d'un programme national de maternelle en milieux défavorisés », *Canadian Journal of Education*, no 28, 2005, p. 615-637.

⁸ Collectif signé par 17 universitaires québécois, *Le Devoir*, « Résultats du Québec au PISA – soyons fiers de notre système d'éducation ! », 13 décembre 2010.

jeunes enfants. Comment s'assurera-t-on de créer et de conserver des interactions de qualité avec tous les enfants qui fréquenteront les maternelles 4 ans ?

Une autre de nos préoccupations concerne l'encadrement des repas du midi. En CPE, les repas sont fournis, alors qu'en milieu scolaire, les enfants arrivent généralement avec une boîte à lunch. Le ratio adulte/enfants pour les services de garde en milieu scolaire lors de la supervision du dîner peut varier de un adulte pour 35 enfants à un adulte pour 60 enfants. Si on prend pour acquis que certains enfants de 4 ans pourraient éprouver des difficultés à gérer seul leur boîte à lunch, le personnel chargé de surveiller les repas sera-t-il en mesure de leur prêter assistance tout en assurant une supervision adéquate aux autres enfants ?

La conciliation famille-travail-études – Si les services de maternelle 4 ans sont également offerts aux enfants dont les parents occupent un emploi ou sont aux études, on doit donc tenir compte des problèmes de conciliation famille-travail-études qui pourraient survenir. D'abord, bien que les services de maternelle seront gratuits, en sera-t-il de même pour les services de garde en milieu scolaire ? De plus, on sait que, contrairement aux CPE, les écoles sont soumises à un calendrier qui prévoit un certain nombre de journées pédagogiques pendant l'année, ainsi qu'une semaine de relâche scolaire. Les parents qui ont des enfants d'âge scolaire doivent déjà composer avec ce genre de conflits d'horaire, mais plus les enfants sont jeunes, plus il est difficile de trouver des aménagements adéquats. Si certains milieux de travail permettent que leurs employé(e)s viennent au travail avec leur enfant, d'autres employeurs sont moins accommodants. Par ailleurs, un enfant de 8 ans qu'on devra amener au travail sera passablement plus facile à superviser qu'un enfant de 4 ans. On peut aussi se demander où ces enfants se retrouveront pendant les mois d'été. Si certains camps de jour offrent des services aux enfants de 4 ans, ils ne sont pas disponibles dans toutes les villes et régions du Québec. Quelles mesures entend-on mettre en place afin de faciliter la conciliation famille-travail-études pour les parents qui occupent un emploi ou qui sont aux études ?

Quels sont les véritables objectifs des maternelles 4 ans ?

Nous l'avons déjà mentionné, nous croyons que privilégier les mesures ciblées auprès des enfants de milieux défavorisés sans questionner les inégalités sociales est non seulement discutable sur le plan des fondements scientifiques, mais porte également son lot de retombées négatives possibles sur les familles elles-mêmes. En effet, les enfants et les familles qui vivent en situation de pauvreté souffrent déjà suffisamment de la précarité de leurs conditions de vie, elles n'ont aucunement besoin qu'on les stigmatise davantage en créant des ghettos scolaires. D'autant plus que les études sont loin d'être unanimes sur les effets réels des maternelles 4 ans à temps plein. D'ailleurs, si on est aussi convaincu des effets bénéfiques de la scolarisation précoce sur la persévérance scolaire, pourquoi ne pas offrir les maternelles 4 ans à l'ensemble des familles, peu importe leur statut socioéconomique ?

Ceci nous amène à nous questionner sur les objectifs véritables du projet de loi 23. Est-ce que l'intention est de rejoindre principalement les enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas les services de garde, notamment ceux dont les parents sont prestataires de l'aide sociale ? Si c'est le cas, on ne peut s'empêcher de faire le lien entre les récentes coupures à l'aide sociale qui consistent à priver les ménages qui comptent deux adultes avant enfants de moins de 5 ans de leur allocation pour contraintes temporaires. Rappelons que la FAFMRQ s'est prononcée publiquement contre ces coupures qu'elle juge inadmissibles et contreproductives. Par ailleurs, même si, pour le moment, les familles monoparentales d'enfants de moins de 5 ans ont été épargnées par cette coupure, est-ce qu'on réduira l'admissibilité de l'allocation temporaire aux familles d'enfants de moins de 4 ans une fois que les maternelles seront implantées pour les enfants de cet âge ? Avouons qu'il existe un paradoxe plutôt incompréhensible entre le fait de vouloir offrir des services éducatifs qu'on dit de grande qualité aux enfants issues des familles les plus pauvres, tout en privant leurs parents de ressources financières vitales !

En guise de conclusion

Les écarts grandissants entre les riches et les pauvres et la détérioration des conditions de vie des moins bien nantis d'entre nous témoignent des reculs qu'a connus la société québécoise au cours des dernières années. Aujourd'hui, le cinquième de la population la plus riche possède 40 % des revenus disponibles, tandis que le cinquième le plus pauvre n'en possède que 5,4 %. Or, le ciblage de populations dites « vulnérables » est loin d'être gratuit. Il vient de la volonté, pour les États, d'endiguer les coûts économiques et sociaux de la pauvreté. Ces façons de faire sont d'ailleurs dans la foulée des diverses réformes assénées aux programmes sociaux depuis les dernières décennies dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi, on multiplie, auprès des enfants en situation de pauvreté, une quantité toujours plus impressionnante et sophistiquée d'interventions destinées à faire d'eux des adultes productifs (donc moins coûteux pour l'État).

La FAFMRQ est d'avis que l'on devrait plutôt privilégier les mesures universelles de soutien aux familles ? Comme le définit Philippe Warin, de l'Institut d'études politiques de Grenoble : « *La stigmatisation est une forme de sanction imposée à celui qui n'arrive pas à s'adapter au fonctionnement d'une société libérale fondée sur la responsabilisation des individus* »¹¹.

¹¹ Philippe Warin, « Ciblage, stigmatisation et non-recours », in *Revue du CRÉMIS*, Printemps 2010, Vol. 3, No. 2, p. 17 : <http://www.cremis.ca/docs/Vol1%203%20no%202%2021-06-10%2015h00%2096%20dpi.pdf>